

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 12 mai 2025 à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Guylaine Morel
Mme Mélina Harvey
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Assistant également: la secrétaire d'assemblée, madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que madame Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025
4. Adoption des comptes à payer du mois d'avril 2025;
5. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
6. Adoption du règlement numéro 473, intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »;
7. Nomination de deux représentants municipaux pour le comité stratégique de révision du schéma;
8. Demandes de subvention pour activités sportives;
9. Reddition de compte PRIMA;
10. Appel à projet de participation citoyenne;
11. Demande d'autorisation pour la fermeture temporaire du chemin de la Pax pour un rallye auto X (nouveau);
12. Appel d'offres pour l'entretien des pistes de ski, hiver 2025-2026;
13. Demande de commandite pour la 3^e édition de Fierté Charlevoix;
14. Demande d'entraide pour un opérateur d'eau potable à la Municipalité des Éboulements;
15. Offre de services Hydro Expert;
16. Mains de l'Espoir de Charlevoix : Tournoi de golf-bénéfice;
17. Grand Prix Cycliste de Charlevoix : Demandes de services;
18. Société d'horticulture, d'ornithologie et d'écologie de Charlevoix (SHEC), projet de cabanes à oiseaux;
19. Autorisation pour une session de cours de yoga au Chalet des sports;
20. Autorisation pour des soirées de cinéma en plein air pendant l'été;
21. Avis public du dépôt du Rapport financier 2024;

22. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier (PAERRL) – Reddition de comptes 2024;
23. Mandat de gré à gré pour le lignage de rues 2025;
24. Représentation du conseil;
25. Courier;
26. Affaires nouvelles;
27. Période de questions;
28. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, monsieur Patrick Lavoie, maire, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2025-05-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture, tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2025-05-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 avril 2025 tel que déposé.

2025-05-03

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2025

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 215 885.30 \$ (journal des achats # 1511, journal des déboursés # 1472-1473, chèques # 18188 à 18229, prélèvements # 1829 à 1843) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 689.81 \$ (journal des achats #1510, journal des déboursés, #1470-1471, chèques # 18180 à 18187, prélèvements # 1828) et les salaires nets pour un montant 44 369.24 \$ (dépôts # 510412 à 510485), sont acceptés.

2025-05-04

5- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

It Cloud			129.81 \$
Gestizone			4 599.00 \$
Mrc de Charlevoix			720.04 \$
Sani Charlevoix			793.33 \$
Les productions Tire-Bouchon			421.72 \$
			6 663.90 \$

2025-05-05

6- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 473, INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hilarion peut adopter un règlement sur les PPCMOI en vertu des articles 145.36 à 145.40 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hilarion désire adopter un règlement sur les PPCMOI afin de pouvoir recevoir des demandes particulières, lesquelles seront analysées au cas par cas selon des critères établis

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hilarion désire adopter un règlement sur les PPCMOI afin de pouvoir recevoir des demandes particulières, lesquelles seront analysées au cas par cas selon des critères établis

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 14 avril 2025;

ATTENDU QU'UNE assemblée de consultation publique a été tenue le 12 mai 2025;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélina Harvey, appuyé par le conseiller Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le règlement numéro 473, intitulé « *RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE* » soit adopté;

QUE la directrice-générale de la municipalité est autorisée par les présentes à afficher et à publier sur les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme du règlement numéro 473 et de la résolution l'adoptant soit transmise à la MRC de Charlevoix;

2025-05-06

7- NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX POUR LE COMITÉ STRATÉGIQUE DE RÉVISION DU SCHÉMA

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Dominique Tremblay, conseiller #2, comme représentant de la Municipalité de Saint-Hilarion pour siéger sur le comité stratégique de révision du schéma.

2025-05-07

8- DEMANDES DE SUBVENTION POUR ACTIVITÉS SPORTIVES

CONSIDÉRANT QUE les demandes de subvention de :

- Madame Marie-Pier Tremblay pour l'activité de soccer de son fils Jayke;
- Madame Julie Tremblay pour l'activité de natation de sa fille Éva-Kate;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 40 \$ aux personnes mentionnées ci-dessous pour les activités de leur enfant.

- Madame Marie-Pier Tremblay
- Madame Julie Tremblay

2025-05-08

9- REDDITION DE COMPTE PRIMA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit compléter une reddition de comptes finale pour l'obtention de la subvention dans le cadre du programme du projet d'infrastructures récréatives et de Loisirs (PRIMA) et soumettre à l'auditeur les informations et les documents nécessaires à la mission de procédures convenues, comme mentionné au document du Ministère à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale du projet d'infrastructures récréatives et de Loisirs (PRIMA) au montant de 99 000 \$ pour le projet au Parc récréatif de l'Amical – Un espace 0-100 ans;

QUE la municipalité a pris connaissance du Guide PRIMA et s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE la firme Aubé Anctil & Associés a été mandatée pour effectuer la reddition de comptes finale.

2025-05-09

10- APPEL À PROJETS DE PARTICIPATION CITOYENNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite lancer un appel à projets intitulé Initiatives de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cet appel à projets vise à soutenir des projets portés par la communauté qui favorisent la collaboration locale, améliorent le milieu de vie et renforcent l'engagement citoyen;

CONSIDÉRANT QUE la période de réception des formulaires de demande d'aide financière pour une initiative de participation citoyenne est prévue du 13 mai au 15 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière disponible est de 3 500 \$ maximum;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le lancement de l'appel à projets – Initiatives de participation citoyenne, et ce, conformément au Programme d'aide financière pour les initiatives de participation citoyenne de la Municipalité de Saint-Hilarion.

2025-05-10

11- DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA FERMETURE TEMPORAIRE DU CHEMIN DE LA PAX POUR UN RALLYE AUTO X (NOUVEAU)

CONSIDÉRANT QUE le Rallye de Charlevoix innove cette année en intégrant une étape du championnat des rallyes X, tenue sur circuit fermé qui s'adresse à un public amateur, souhaitant s'initier ou acquérir de l'expérience dans le domaine des rallyes de performance;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs du Rallye de Charlevoix sollicitent l'autorisation d'utiliser une portion de route située sur le territoire de la municipalité de Saint-Hilarion, soit le chemin de la Pax, au sud de la route 138, en direction du rang 1, et ce, le samedi 19 juillet 2025, de 12 h à 17 h et le dimanche 20 juillet 2025, de 7 h à 17 h ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'utilisation de la portion de route susmentionnée pour la tenue du Rallye de Charlevoix, les 19 et 20 juillet 2025 ;

QUE les organisateurs du Rallye de Charlevoix prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des lieux, notamment par la présence de personnel qualifié ou l'installation d'une signalisation appropriée ;

QUE Rallye de Charlevoix s'engage à obtenir tous les permis et autorisations requis auprès des instances compétentes pour la tenue de l'événement ;

QUE la municipalité de Saint-Hilarion soit désignée comme assurée additionnelle auprès de l'assureur du Rallye de Charlevoix.

2025-05-11

12- APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DES PISTES DE SKI, HIVER 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aller en appel d'offres pour l'entretien des pistes de ski pour l'hiver 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise un appel d'offres public pour l'entretien des pistes de ski de fond pour l'hiver 2025-2026.

2025-05-12

13- DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA 3^E ÉDITION DE FIERTÉ CHARLEVOIX

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise une commandite de 50 \$ à Fierté Charlevoix.

2025-05-13

14- DEMANDE D'ENTRAIDE POUR UN OPÉRATEUR D'EAU POTABLE À LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait face à un besoin temporaire de main-d'œuvre spécialisée pour l'exploitation de ses installations d'eau potable et d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Les Éboulements possède les ressources humaines qualifiées et disponibles pour offrir une entraide ponctuelle;

CONSIDÉRANT QUE l'article 569 du Code municipal du Québec permet à une municipalité de conclure des ententes d'entraide ou de services avec une autre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de St-Hilarion adresse une demande officielle d'entraide à la Municipalité de Les Éboulements afin d'obtenir les services d'un opérateur qualifié en eau potable et en eaux usées selon les besoins déterminés d'un commun accord;

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à convenir des modalités de cette entente d'entraide, en conformité avec les lois en vigueur;

QUE la présente résolution prenne effet dès son adoption.

15- OFFRE DE SERVICES HYDRO-EXPERT

Ce point est reporté.

2025-05-14

16- MAINS DE L'ESPOIR DE CHARLEVOIX : TOURNOI DE GOLF-BÉNÉFICE

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil autorise une commandite de 150 \$ pour l'édition 2025 du tournoi de golf-bénéfice de Mains de l'Espoir de Charlevoix.

2025-05-15

17- GRAND PRIX CYCLISTE DE CHARLEVOIX : DEMANDES DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une correspondance datée du 17 avril 2025 de la part des Grands Rendez-Vous Cyclistes de Charlevoix pour une demande de services pour le dimanche 1 juin 2025;

CONSIDÉRANT la demande sollicite l'aide des travaux publics, du Service incendie et de la fourniture d'équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion réponde favorablement aux demandes de services des Grands Rendez-Vous Cyclistes de Charlevoix et fasse parvenir la résolution à madame Marie-Claude Laurendeau - Desmarais, coordonnatrice générale de Vélo Charlevoix.

2025-05-16

18- SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE, D'ORNITHOLOGIE ET D'ÉCOLOGIE DE CHARLEVOIX (SHEC), PROJET DE CABANES À OISEAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut encourager la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT QU' un budget a été prévu en conséquence pour l'année 2025 et qu'une partie de cette somme pourrait être utilisée suivant l'offre de la Société d'horticulture, d'ornithologie et d'écologie de Charlevoix pour un projet de cabanes à oiseaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise un montant d'environ le 1 500 \$ pour le projet de cabanes à oiseaux (pour le merlebleu de l'Est, notre oiseau emblème) de la Société d'horticulture, d'ornithologie et d'écologie de Charlevoix (SHEC), en vue d'installer cet été une série de cabanes sur les lieux publics municipaux appropriés, et possiblement sur des fermes ou des terrains de particuliers.

2025-05-17

19- AUTORISATION POUR UNE SESSION DE COURS DE YOGA AU CHALET DES SPORTS

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la session de cours de yoga (4 cours) au Chalet des sports à partir du 20 mai 2025 par madame Marylou Ménard.

2025-05-18

20- AUTORISATION POUR DES SOIRÉES DE CINÉMA EN PLEIN AIR PENDANT L'ÉTÉ

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise les soirées de cinéma en plein air pendant l'été ainsi que les dépenses reliées à cette activité.

2025-05-19

21- AVIS PUBLIC DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion prend acte du dépôt de l'avis public du dépôt du rapport financier 2024 qui aura lieu en séance extraordinaire le lundi 26 mai 2025 à 19 h 30.

2025-05-20

22- PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER (PAERRL) – REDDITION DE COMPTES 2024

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 248 615 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, en effectuant la reddition de compte 2024 dans le rapport financier exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

2025-05-21

23- MANDAT DE GRÉ À GRÉ POUR LE LIGNAGE DE RUES 2025

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'effectuer chaque année le lignage de rues sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' une soumission a été demandée pour le lignage de 30 km de lignes simples jaunes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de Durand Marquage au montant de 380 \$ du km plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion octroie à l'entreprise Durand Marquage le mandat de lignage de rues pour environ 30 km de lignes simples jaunes selon la soumission reçue au montant de 11 400 \$ plus taxes.

24- REPRÉSENTATION

25- COURRIER

- FRIL : Confirmation d'aide financière de 1 500\$ pour le projet skatepark;
- MRC de Charlevoix : Confirmation d'aide financière de 10 000\$ pour le projet skatepark;
- Gouvernement du Québec : Aide additionnelle TECQ 101 095 \$;
- Demande d'autorisation pour un rallye automobile 31 octobre, 1^{er} et 2 novembre 2025;

26- AFFAIRES NOUVELLES

2025-05-22

26.1 CONFIRMATION D'EMPLOI DE MONSIEUR PIERRE-LUC LAVOIE-EMOND

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre-Luc Émond a été embauché à titre de manœuvre-opérateur/journalier le 15 octobre 2024, sous réserve d'une période de probation de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT QUE cette période de probation a été prolongée pour une durée additionnelle à la résolution 2025-04-36 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre fin à la période de probation avant son terme, en raison du rendement satisfaisant et du désir de la Municipalité de conserver les services de cette personne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal confirme l'embauche permanente de Pierre-Luc Lavoie-Émond au poste de manœuvre-opérateur/journalier;

QUE la directrice générale soit autorisée à signifier officiellement cette confirmation à l'employé et à mettre à jour son dossier en conséquence selon les conditions de la Politique de rémunération des employés de la municipalité.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2025-05-23

28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 47.

Patrick Lavoie, maire

**Nathalie Lavoie, directrice générale
et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

**Nathalie Lavoie,
Directrice générale et greffière-trésorière**

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie, maire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 9 juin 2025. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2025**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 26 mai 2025 à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil sous la présidence de monsieur le maire Patrick Lavoie à laquelle il y avait quorum.

Sont présents:

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Guylaine Morel
Mme Mélina Harvey (à partir de 19 h 53)
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Assistant également : la secrétaire d'assemblée madame Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que madame Nadine Perron, secrétaire administrative.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la Loi et ceux présents déclarent l'avoir reçu dans les délais requis.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de la convocation de la séance et du quorum requis ;
2. Ouverture de la séance ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Dépôt du Rapport financier 2024;
5. Nomination du vérificateur externe pour l'année 2025;
6. Résolution confirmant le dépôt d'un projet d'étude d'optimisation et de mise en commun des ressources des services incendie de la MRC de Charlevoix au volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Appui à la MRC de Charlevoix pour la présentation d'une demande d'aide financière au volet 4 – Coopération municipale du FRR pour une étude d'optimisation et de mise en commun des services de sécurité incendie (phase 2);
7. Acceptation de soumission pour le lignage de rues;
8. Acceptation de la promesse d'achat de madame Audrey Perron et monsieur Charles Duchesne-Girard pour le terrain numéro 16 du Développement des Épervières, lot 6 494 387;
9. Lettre de démission de monsieur Luc Boudreau;
10. Offre de services CAUCA pour la prise des appels d'urgences municipales;
11. Soumission pour l'achat de toiles pour le Chalet des sports (Fonds FRR);
12. Affaires nouvelles;
13. Période de questions;
14. Levée de l'assemblée.

1- CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION DE LA SÉANCE ET DU QUORUM REQUIS

La régularité de la convocation de la séance, de même que le quorum sont constatés par monsieur le maire.

2025-05-24

2- OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire, Patrick Lavoie, président de l'assemblée, procède à l'ouverture de la séance par un mot de bienvenue tel que proposé par Jean-Claude Junior Tremblay.

2025-05-25

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

2025-05-26

4- DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024

Dépôt du rapport financier de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024 préparé par la firme Aubé Anctil Pichette et Associés, comptables professionnels agréés.

Monsieur Denis Villeneuve, CPA Auditeur, CA, est présent et présente les grandes lignes.

Un résumé du rapport sera transmis dans chaque foyer de la municipalité par la poste.

2025-05-27

5- NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT l'article 966 du Code municipal du Québec imposant la nomination d'un vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Aubé Anctil Pichette et Associés est l'actuel vérificateur externe et que la municipalité s'en déclare satisfaite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion reconduise le mandat de la firme Aubé Anctil Pichette et Associés comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2025.

2025-05-28

6- RÉSOLUTION CONFIRMANT LE DÉPÔT D'UN PROJET D'ÉTUDE D'OPTIMISATION ET DE MISE EN COMMUN DES RESSOURCES DES SERVICES INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX AU VOLET 4 – COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) : APPUI À LA MRC DE CHARLEVOIX POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 4 – COOPÉRATION MUNICIPALE DU FRR POUR UNE ÉTUDE D'OPTIMISATION ET DE MISE EN COMMUN DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE (PHASE 2)

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix souhaite poursuivre le projet d'étude d'optimisation et de mise en commun des services de sécurité incendie (SSI) dans le cadre d'une phase 2 qui permettra d'établir la structure organisationnelle de mise en commun des ressources et l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services par la ville de Baie-Saint-Paul;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix, conjointement avec les municipalités de Baie-Saint-Paul, Saint-Urbain, Saint-Hilarion, Les Éboulements, Petite-Rivière-Saint-François et L'Isle-aux-Coudres, a élaboré un projet de coopération à soumettre au MAMH dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (FRR);

ATTENDU QUE le projet consiste à octroyer un contrat afin de bénéficier d'un accompagnement professionnel pour assurer la poursuite de la démarche de mise en commun et d'optimisation des SSI sur le territoire de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE le coût du projet est évalué à 35 551 \$, incluant le contrat de services professionnels estimé à 33 858 \$ (taxes nettes) et 1 693 \$ reliés aux frais de gestion et qu'il est requis que les municipalités s'engagent à assumer 50 % du coût du projet, soit l'équivalent de 17 775,50 \$;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière présentée au MAMH dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du FRR se chiffre à 17 775,50 \$, soit 50 % du coût total du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la MRC de Charlevoix soit désignée comme organisme responsable d'assurer la coordination et la gestion du projet et qu'elle soit autorisée à déposer le projet dans le cadre du programme d'aide financière du MAMH (volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du FRR) en vue d'obtenir une aide financière de 17 775,50 \$.

QUE la municipalité de Saint-Hilarion s'engage à collaborer à la réalisation du projet d'étude d'optimisation et de mise en commun et à contribuer financièrement pour une somme de 2 927 \$ en vue de compléter le financement du projet et que cette contribution soit versée à la MRC de Charlevoix pour assurer la mise en œuvre du projet.

2025-05-29

7- ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR LE LIGNAGE DE RUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une demande de soumission pour le lignage de rues, soit environ 30 kilomètres de lignes simples jaunes avec microbilles ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Durand Marquage & Associés Inc. a déposé une soumission au coût de 380 \$ par kilomètre, plus taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité accepte la soumission de la compagnie Durand Marquage & Associés Inc., au coût de 380 \$/km plus taxes, pour effectuer le lignage d'environ 30 kilomètres de rues municipales, pour un montant total estimé à 11 400 \$ plus taxes.

2025-05-30

8- ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT DE MADAME AUDREY PERRON ET MONSIEUR CHARLES DUCHESNE-GIRARD POUR LE TERRAIN NUMÉRO 16 DU DÉVELOPPEMENT DES ÉPERVIÈRES, LOT 6 494 387

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du terrain numéro 16 situé dans le développement résidentiel « Domaine des Épervières », inscrit au rôle foncier sous le numéro de lot 6 494 387 ;

CONSIDÉRANT QUE Gestion immobilière Josette McNicoll Inc., représentant l'agence Proprio Direct, a transmis une promesse d'achat datée du 23 mai 2025, pour le compte des acheteurs intéressés, madame Audrey Perron et monsieur Charles Duchesne Girard ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la promesse d'achat transmise par Gestion immobilière Josette McNicoll Inc., au nom de madame Audrey Perron et monsieur Charles Duchesne-Girard, concernant le terrain identifié comme suit : terrain numéro 16, numéro de lot 6 494 387, situé dans le développement résidentiel « Domaine des Épervières » pour la somme de 31 781.55 \$ plus les taxes applicables ;

QUE cette vente soit réalisée conformément aux conditions prévues à la *Politique relative à la vente de terrains voués à la construction domiciliaire* telle qu'amendée le 14 avril 2025 par la résolution numéro 2025-04-08;

QUE le maire Patrick Lavoie et la directrice générale et greffière-trésorière Nathalie Lavoie sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour conclure la vente, incluant l'acte notarié ;

QUE copie de la présente soit transmise aux acheteurs et/ou au notaire mandaté pour préparer l'acte de vente.

2025-05-31

9- LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR LUC BOUDREAU

ATTENDU que la municipalité a reçu une lettre de démission datée du 20 mai de monsieur Luc Boudreau, occupant le poste de manœuvre opérateur /journalier aux travaux publics ;

ATTENDU que M. Boudreau a indiqué que sa démission prend effet à compter du 30 mai 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal prenne acte et accepte la démission de M. Luc Boudreau, reçue en date du 20 mai 2025;

QUE la municipalité mette fin au lien d'emploi avec M. Boudreau à compter du 30 mai 2025, conformément à sa demande.

2025-05-32

10- OFFRE DE SERVICES CAUCA POUR LA PRISE DES APPELS D'URGENCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se munir d'un service d'appels d'urgences;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services de CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches), datée du 20 mai 2025 pour l'implantation du service d'impartition des appels téléphoniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion octroie à CAUCA, le contrat de service d'impartition des appels d'urgences, le tout conformément aux montants et modalités indiqués à l'offre de services datée du 20 mai 2025 au coût annuel de 2 025.06 \$ plus taxes pour la première année et au coût annuel de 1 066.44 \$ plus taxes pour les années suivantes.

QUE la directrice générale, madame Nathalie Lavoie, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de St-Hilarion, tous les documents nécessaires.

2025-05-33

11- SOUMISSION POUR L'ACHAT DE TOILES POUR LE CHALET DES SPORTS (FONDS FRR)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande de prix pour l'achat de toiles pour le Chalet des sports;

CONSIDÉRANT QUE S. Duchesne a déposé une soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la soumission de S. Duchesne inc. au montant 7 740 \$ plus taxes, installation incluse.

QUE les dépenses soient payées par le Fonds FRR de la MRC de Charlevoix et à même le fonds général /maison des jeunes.

La conseillère Mélina Harvey arrive et se joint à la séance. Il est 19 h 53.

12- AFFAIRES NOUVELLES

Comme tous les membres du conseil sont présents et d'accord pour ajouter un point, le point 12.1 est ajouté.

2025-05-34

12.1 NOMINATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE-COMITÉ DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal nomme madame Nathalie Lavoie, directrice générale comme représentante de la Municipalité de Saint-Hilarion pour siéger sur le comité du schéma d'aménagement.

13- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2025-05-35

14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 19 h 55.

Patrick Lavoie, maire

Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

**Nathalie Lavoie,
Directrice générale et greffière-trésorière**

ATTESTATION DU MAIRE

Je soussigné Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie, maire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 9 juin 2025. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.